

Aide à l'ingénierie pour les travaux d'amélioration de l'habitat (secteur diffus)

Publié le 07 mai 2019

Aide financière

Le Département abonde les aides de l'ANAH en secteur diffus sur la prise en charge de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour les dossiers de propriétaires occupants modestes.

Objectifs

Cette aide concerne **les frais d'ingénierie préalables aux travaux** de rénovation ou d'adaptation des logements de propriétaires occupants modestes du secteur diffus.

Les frais d'ingénierie correspondent aux conseils et à l'assistance technique et administrative au montage des dossiers d'amélioration de l'habitat par un opérateur privé.

Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou usufruitiers modestes et/ou très modestes respectant les plafonds de ressources annuels établis par l'ANAH au 1er janvier et résidant dans les secteurs diffus du département.

Nature de l'aide

- › Aide individuelle forfaitaire : plafonnée à 300 € par dossier, réajustable le cas échéant en fonction du montant de la facturation.
- › Cette aide est complémentaire au forfait de l'ANAH.

Modalités d'attribution

- › L'accompagnement individuel au montage des dossiers doit être confié à un des opérateurs spécialisés intervenant sur le territoire diffus.
- › Aide conditionnée au financement préalable de l'ANAH.
- › Dépôt des dossiers au fil de l'eau, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Contactez la personne

Isabelle BOLIN

05 62 67 31 20

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/guide-des-aides/aide-a-lingenierie-pour-les-travaux-damelioration-de-lhabitat-secteur-diffus-230>

DÉPARTEMENT
DU GERS



Conseil Départemental du Gers

✉ [Nous contacter](#)

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

EN
1 CLIC

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser